

**Enjeux juridiques et défis pédagogiques
de l'IA dans l'enseignement supérieur
français**

27 mars 2026

Marion Briatta
Enseignante chercheuse en droit

Plusieurs défis

- Transformation très rapide des usages
 - Un écosystème juridique complexe et en construction
 - La preuve difficile de l'usage frauduleux de l'IA
 - L'importance de connaître le cadre d'usage de l'IA en vigueur dans l'université dans laquelle on enseigne
-

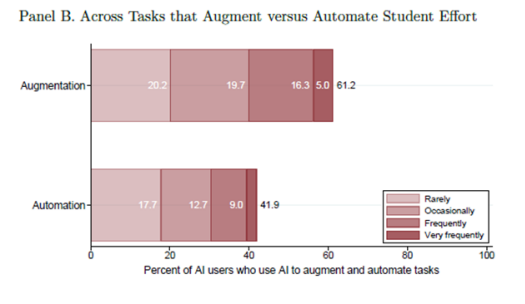
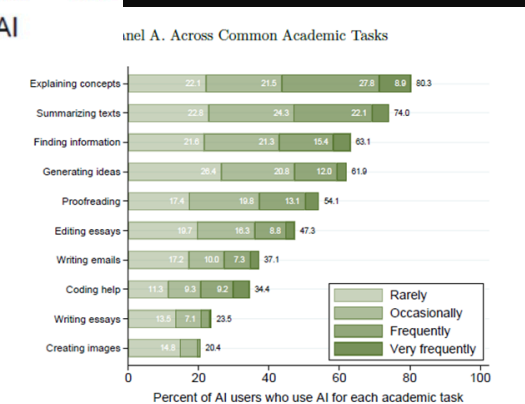
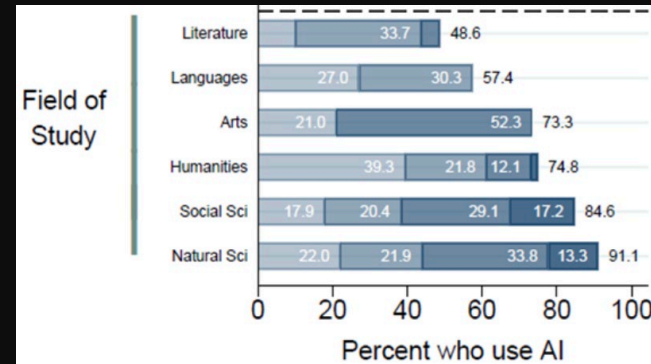
Un usage de l'IA massif parmi les étudiants

Une des adoptions technologiques les plus rapides de l'histoire de l'enseignement supérieur : 53% → 92% entre 2024 et 2026

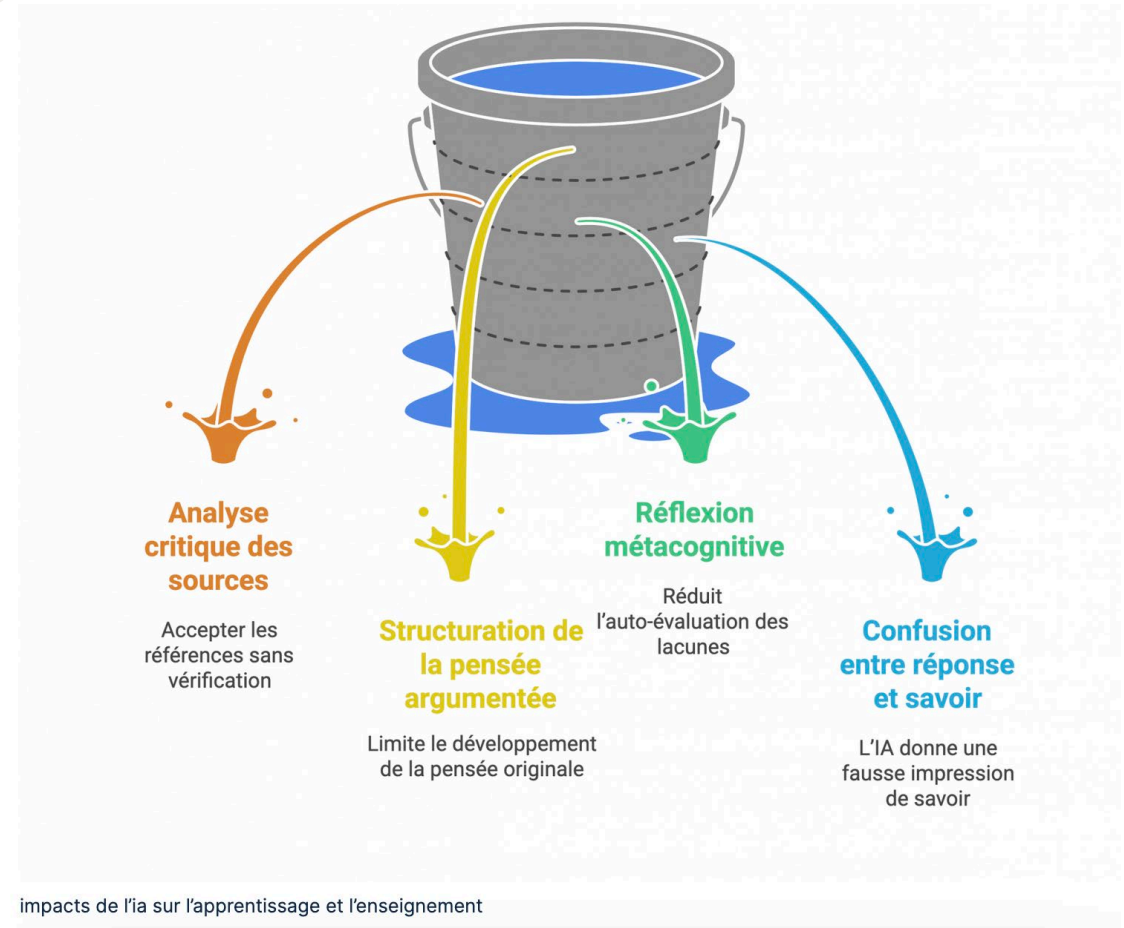
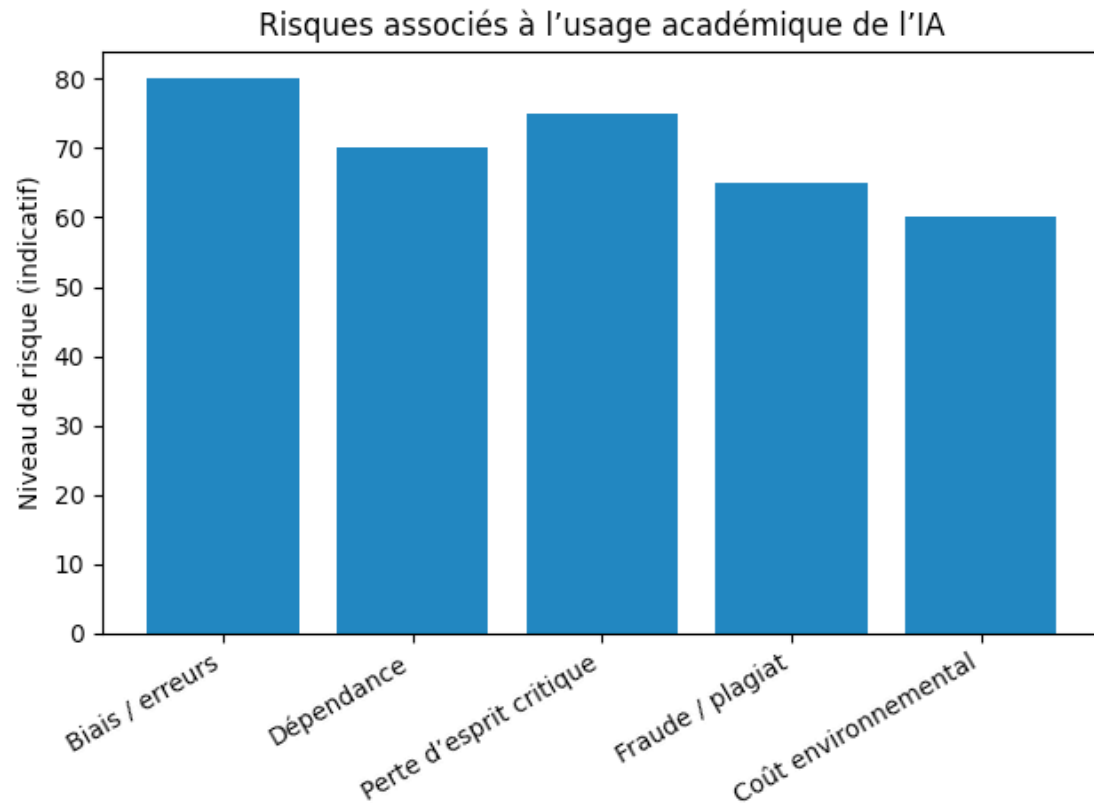
Les étudiants utilisent davantage l'IA générative comme aide (61,2 %) plutôt que comme substitute au travail personnel (41,9%)

L'usage de l'IA varie considérablement selon les disciplines → plus marqué en science de la nature qu'en sciences humaines

Les étudiants estiment que l'IA améliore l'apprentissage → rôle déterminant des politiques des établissements



Les risques associés à l'usage académique de l'IA



Un cadre juridique en construction



Les apports du **Règlement européen sur l'IA de 2024**



Un **écosystème juridique complexe**



Le développement de **chartes ou cadres d'usage de l'IA** au sein des universités

Principes directeurs

- **Transparence** → signaler l'usage de l'IA dans les travaux ou devoirs
- **Formation** → former les étudiants et les enseignants à l'IA
- **Responsabilité** → respect du RGPD et du droit d'auteur
- **Adaptation** → adapter les modes d'évaluation

À partir de quand l'usage de l'IA devient-il frauduleux?

---> Le plagiat:

---> **TA de Montreuil, 8 octobre 2025, n° 2405656**: sanction disciplinaire d'exclusion de 6 mois de l'université Sorbonne Paris Nord contestée par l'étudiant devant le juge administratif. Il lui était reproché un usage frauduleux d'une IA lors de la rédaction de son mémoire de deuxième année de master de Science du langage.

---> Comment prouver la fraude?

---> **TA de Paris, 12 février 2026, n° 2600972**: section disciplinaire de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne saisie par la présidente de l'université à l'encontre d'une étudiante à qui était reproché d'avoir recouru à l'IA pour rédiger son mémoire de stage. Rejet des poursuites à l'encontre de l'étudiante mise en cause. Le juge administratif exige un cadre clair et des preuves : sans règles préalables, l'usage de l'IA ne peut pas être sanctionné.

---> **Matter of Newby v Adelphi Univ. (2026)**: "When a university has not substantially complied with its own guidelines or its determination is not rationally based upon the evidence, the determination will be annulled as arbitrary and capricious"

> Article R811-11

Version en vigueur depuis le 31 janvier 2026

[Modifié par Décret n°2026-36 du 29 janvier 2026 - art. 16](#)

[Modifié par Décret n°2026-36 du 29 janvier 2026 - art. 18](#)

Relève du régime disciplinaire prévu aux articles R. 811-11 à R. 811-50 tout usager de l'université lorsqu'il est auteur, notamment :

1° De fait méconnaissant les dispositions législatives et réglementaires relatives à la vie universitaire ou celles du règlement intérieur de l'établissement ;

2° De fraude ou tentative de fraude ;

3° De fait de violence ou de harcèlement ;

4° De fait d'antisémitisme, de racisme, de discrimination ou d'incitation à la haine ou à la violence ;

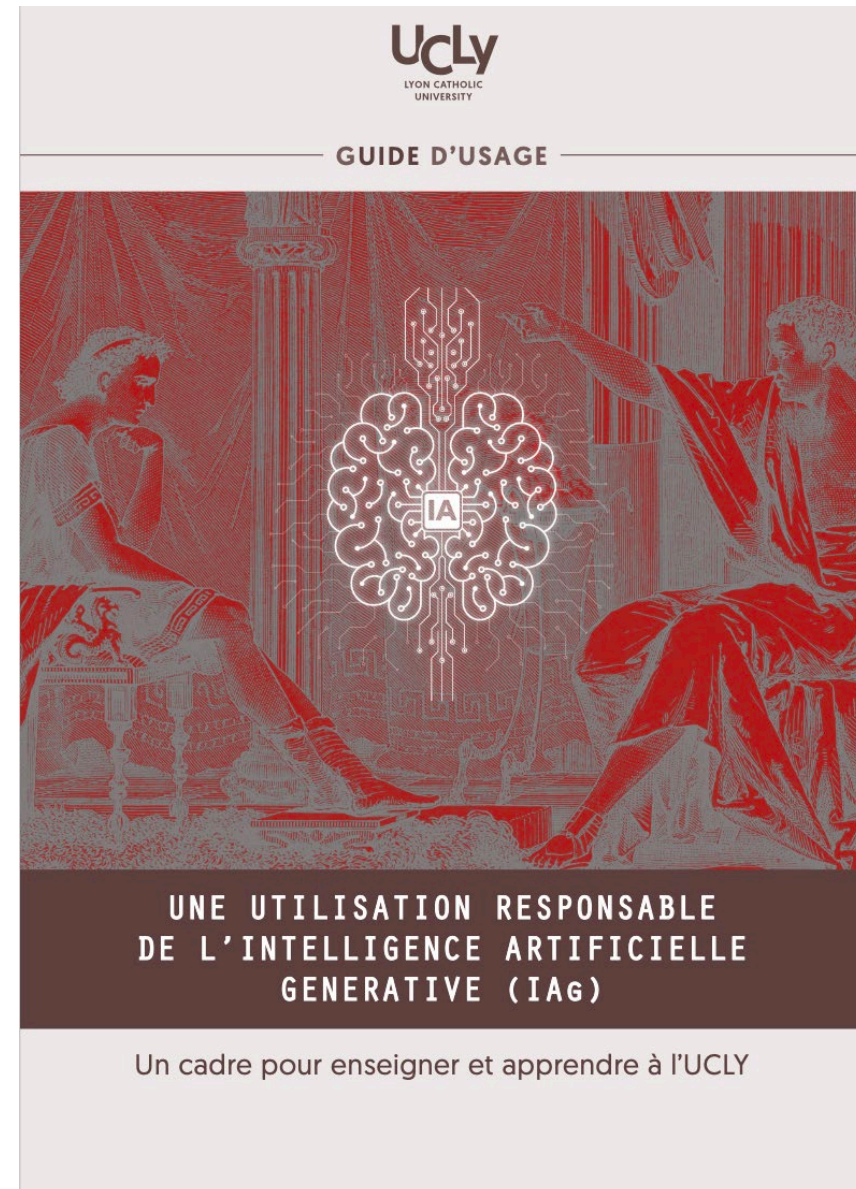
5° De fait susceptible de porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'établissement.

Les faits commis en dehors de l'établissement sont passibles d'une sanction disciplinaire lorsqu'ils présentent un lien suffisant avec l'établissement ou les activités qu'il organise, notamment lorsque les personnes qui s'estiment victimes de ces faits sont également des usagers de l'établissement, ou si les faits sont susceptibles de porter atteinte à la réputation de l'établissement.

Peuvent être également sanctionnées les fraudes ou les tentatives de fraude commises à l'occasion d'une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur privé lorsque cette inscription ouvre l'accès à un examen de l'enseignement supérieur public ou les fraudes ou tentatives de fraude commises dans cette catégorie d'établissement à l'occasion d'un examen conduisant à l'obtention d'un diplôme national.

Exemple du cadre d'usage adopté par l'UCLy

- **Pas d'interdiction de principe** → un continuum de pratiques
- Un **usage encadré** → un cadre souple et évolutif
- **Objectif** → Le développement du discernement de l'étudiant



ÉTAPE DU CONTINUUM	APPROCHE	DÉFIS
Faire confiance aux étudiants	Demander aux étudiants de ne pas utiliser l'IA générative	Pas de moyens de vérification fiable
Éviter les risques de l'IA générative	Revenir à des évaluations en salle cours et sans ordinateur lorsque l'utilisation de l'IAg n'est pas souhaitée	Défis logistiques si le nombre d'évaluations demandées est élevé
Surpasser les capacités de l'IA générative	Concevoir une évaluation que l'IAg ne peut pas faire	L'IAg progresse rapidement et, compte tenu du temps qui s'écoule entre la mise en place de l'évaluation et sa réalisation, l'IAg pourrait bien être en mesure d'effectuer le travail au moment où il est réalisé
Adopter l'IA générative et adapter les évaluations	Accepter l'utilisation de l'IAg, discuter avec les étudiants d'une utilisation appropriée et responsable de l'IAg	Concilier l'évaluation et l'utilisation de l'IAg avec l'intégrité académique est un défi

Une réponse pédagogique variable

Exemple de règle de citation de l'usage de l'IA

À REMPLIR PAR L'ÉTUDIANT

« Je certifie sur l'honneur que le présent document est le fruit d'un travail personnel et que toute référence directe ou indirecte aux travaux de tiers, ou à une IA générative (IAg), est expressément indiquée. Je demeure seul(e) responsable des analyses et opinions exprimées dans ce document. »

- Je déclare avoir utilisé une IAg : (oui / non – laquelle/lesquelles)
- Je déclare en avoir fait l'utilisation suivante : (décrire l'utilisation)
- Je déclare avoir cité chaque donnée / information issue d'une IAg dans mon texte, dans ma bibliographie (IAthèque) et tenir l'historique de mon travail avec les IAg à disposition pour un éventuel contrôle.
- Je suis informé et conscient qu'une IAg n'est pas un moteur de recherche et qu'elle est susceptible de faire des erreurs et de fournir des informations erronées. J'ai procédé à toutes les vérifications nécessaires
- J'atteste que le présent travail est le fruit de mon esprit critique et est conforme à la fois au règlement des études et aux attendus de l'enseignant.
- Je suis informé et conscient que tout usage d'une IAg en dehors du cadre autorisé fera l'objet de sanctions précisées dans le règlement pédagogique.

Dans tous les travaux écrits (travaux de composition, dossiers, supports d'exposés et de soutenances, mémoires, etc.) les étudiants sont tenus de citer toute utilisation d'une IAg :

- **Dans le texte** : faire référence à l'usage de l'IAg selon une nomenclature précisée par l'enseignant (habituellement identification dans l'IAthèque et outils utilisés),
- **En fin de document (IAthèque)** : au même titre qu'une bibliographie, une IAthèque reprenant chaque référence à une IAg dans le texte doit être mise à disposition selon un format défini par l'enseignant,
- **En annexe** : l'étudiant doit tenir une sauvegarde des données brutes de ses conversations avec l'IAg (prompts et réponses) à disposition de l'équipe enseignante pour un éventuel contrôle. Dans certains cas, il pourra être demandé de faire figurer ces informations en annexe du travail.

Bibliographie

- ✂ https://www.education.gouv.fr/cadre-d-usage-de-l-ia-en-education-450647?utm_source=chatgpt.com
- ✂ <https://www.iza.org/en/publications/dp/18055/generative-ai-in-higher-education-evidence-from-an-elite-college>
- ✂ <https://www.hepi.ac.uk/reports/student-generative-ai-survey-2025/>
- ✂ <https://wp.unil.ch/iaunil/impacts-de-lia-sur-lapprentissage-et-lenseignement/>
- ✂ https://www.campusmatin.com/numerique/equipements-systemes-informations/rapports-experimentations-annonces-l-ete-de-l-ia-dans-l-enseignement-superieur.html?utm_source=chatgpt.com
- ✂ <https://law.justia.com/cases/new-york/other-courts/2026/2026-ny-slip-op-26021.html>
- ✂ <https://www.polytechnique-insights.com/tribunes/neurosciences/ia-generative-le-risque-de-latrophie-cognitive/#note-5>